

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR L'INCENDIE



La COBAN mobilisée

Face aux incendies qui ont touché le Nord Bassin, la **COBAN**, dans le cadre de sa compétence Développement économique, se mobilise aux côtés de l'**État**, de la **Région Nouvelle-Aquitaine**, du **Département de la Gironde**, de la Chambre de Commerce et d'Industrie (**CCI**) Bordeaux Gironde et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (**CMA**) Nouvelle-Aquitaine afin d'accompagner les entreprises, commerces et artisans impactés.

Cellule de crise CMA et CCI



30 06



Accompagnement gratuit : déclaration de sinistre, démarches administratives, orientation vers les dispositifs d'indemnisation, sécurisation de l'outil de travail et reprise d'activité.

Des permanences de proximité et des dispositifs

Retrouvez les **dates des permanences** de services publics

+ d'infos [\[→ coban-atlantique.fr\]](https://coban-atlantique.fr)

Pour répondre aux besoins des acteurs économiques concernés, les services de l'État, les organismes consulaires et leurs partenaires ont activé plusieurs dispositifs d'accompagnement.

URSSAF employeur

Report des échéances de cotisations : délai de paiement, remise des pénalités et majorations.



39 57

URSSAF travailleur indépendant

Report des échéances sans pénalité et baisse immédiate des cotisations provisionnelles depuis l'espace en ligne.



36 98

Activité partielle



www.activitepartielle.emploi.gouv.fr



ddets-activite-partielle@gironde.gouv.fr

Travailleur indépendant uniquement

Aide d'urgence CPSTI

Aides financières destinées aux travailleurs indépendants sinistrés.



36 98

Délais et remise gracieuse

DGFiP

Délai de paiement, et remise gracieuse totale ou partielle des impôts directs et de leurs pénalités.

SOUS CONDITIONS : sur situation motivée, auprès du service des impôts des entreprises.

Soutien juridique



05 57 77 41 58

Médiation de l'assurance



www.mediation-assurance.org